

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCQUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick BORÉ - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Christine CAPDEVILLE - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Kayané BIANCO représentée par Sophie JOISSAINS - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Michel BOULAN représenté par Francis TAULAN - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE - Emilie CANNONE représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Didier REAULT - René-Francis CARPENTIER représenté par Didier KHELFA - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par Nicole JOULIA - Roland CAZZOLA représenté par Sébastien JIBRAYEL - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Arnaud DROUOT représenté par Benoit PAYAN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Stéphane RAVIER - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Catherine PILA - Eric LE DISSÈS représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Pierre LEMERY représenté par Eric MERY - Richard MALLIÉ représenté par Philippe ARDHUIN - Yves MESNARD représenté par Christine CAPDEVILLE - Marie MICHAUD représentée par Eric MERY - Michel MILLE représenté par Philippe GINOUX - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Cédric JOUVE - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier PARAKIAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Christine CAPDEVILLE - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Anne REYBAUD représentée par Nicolas ISNARD - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL - Laure ROVERA représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Pascal CHAUVIN - Claude FILIPPI - Vincent GOYET - Michel LAN - Maxime MARCHAND - Anne MEILHAC - Lisette NARDUCCI - Catherine VESTIEU - David YTIER.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h05 par Christine JUSTE - Nadia BOULAINSEUR représentée à 11h05 par Lyece CHOULAK - Yannick OHANESSIAN représenté à 11h08 par Pauline ROSSELL - Lionel DE CALA représenté à 11h30 par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Gérard AZIBI représenté à 12h00 par Patrick AMICO - Pierre HUGUET représenté à 12h00 par Prune HELFETER-NOAH - Michel RUBIROLA représentée à 12h11 par Benoît PAYAN - Olivia FORTIN représentée à 12h35 par Eric SEMERDJIAN.

Étaient représentés et arrivés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Audrey GARINO arrivée à 10h50 - Arnaud DROUOT arrivé à 11h20.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 10h57 - Bruno GILLES à 11h50 - Jean-Pierre CESARO à 12h00 - Amapola VENTRON à 12h00 - Pierre HUGUET à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Lyece CHOULAK à 12h05 - Serge PEROTTINO à 12h30 - Véronique MIQUELLY à 12h30 - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA à 12h30 - Richard DONA à 12h39 - Didier PARAKIAN à 12h39 - Bernard DESTROST à 12h40 - Julien RAVIER à 12h44 - Emmanuelle CHARAFE à 12h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB 007-8334/20/CM**

**■ Création d'un service public métropolitain de location longue durée de vélos et désignation de la Régie des Transports - RDT comme exploitant**

**MET 20/15318/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé en juin 2019 un Plan Vélo Métropolitain. Véritable feuille de route métropolitaine en matière de vélo, ce plan liste les actions de la Métropole pour la période 2019 – 2024 en matière de politique vélo. Il se décline en 3 axes et fixe le déploiement de 15 actions complémentaires à court, moyen et long terme sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'une de ces actions porte sur l'offre de vélos en location longue durée.

Au titre de sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le code des transports, à son article L. 1231-1-1, donne compétence à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour « organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 du Code des Transports ou contribuer au développement de ces mobilités » et plus particulièrement, elle peut, en application de l'article L. 1231-16 du même Code, « En cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, [...] organiser un service public de location de bicyclettes »

Or sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les offres privées de location de vélos à assistance électriques longue durée sont inadaptées aux besoins de l'ensemble de la population. En effet si les tarifs et les produits proposés sont proches, les opérateurs privés ne proposent pas des solutions de tarifs solidaires. Or la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour rôle de promouvoir la mobilité active auprès de l'ensemble de la population et notamment les personnes qui ne pourraient pas accéder à cette offre via une offre privée. Comme pour les transports en commun, la tarification va être adaptée avec une offre réservée aux jeunes étudiants, une offre sénior et une offre pour les bénéficiaires des minimas sociaux.

Dès lors d'intervention de la puissance publique est légitime sur son territoire pour répondre à l'inadaptation de l'offre privée qui d'une part n'est que très peu représentée et d'autre part ne propose pas de tarification solidaire et combinée avec les offres de transports en commun. De plus, le contexte sanitaire et l'enjeu de proposer une offre de transports garantissant la distanciation sociale rend l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autant plus pertinente.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en développant ce service, a pour objectif d'offrir aux habitants du territoire métropolitain une offre de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

L'avantage de ce dispositif est de permettre à l'utilisateur d'essayer la mobilité à vélo, en particulier en vélo électrique, à travers une offre « tout compris » attractive et sans engagement. L'utilisateur peut ainsi explorer sans risque cette nouvelle offre de mobilité et passer par la suite à une acquisition de vélo personnel. Les expériences d'autres villes ayant mis en place un tel service montrent que c'est bien souvent le cas et donc que ce service est une incitation puissante à un report durable vers le vélo. Il contribue ainsi à limiter les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire métropolitain conformément à nos objectifs nationaux et européens.

Ce service sera constitué d'une flotte de vélos à assistance électrique proposée à la location pour 12 mois avec possibilité de renouvellement une fois afin de faciliter le passage à l'acte. Le matériel mis à disposition aura une identité métropolitaine forte et sera suffisamment sécurisé pour se prémunir contre le vol. La tarification sera attractive et adaptée aux situations personnelles.

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020**

La Métropole Aix-Marseille-Provence va ainsi constituer sa flotte de vélos à assistance électrique dès 2020. Le déploiement de l'offre sera progressif avec 1000 vélos en 2020 puis 2000 vélos mis en location dès début 2021. Les vélos à assistance électrique urbains constitueront l'offre principale mais ils seront complétés par des vélos électriques pliants facilitant l'intermodalité avec les transports en commun et par des vélos électriques « rallongés » spécifiquement destinés aux familles.

Afin d'organiser la mise en place de ce service dès le mois de septembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confier son exploitation à la Régie Des Transports (RDT). La RDT aura ainsi notamment en charge : la commercialisation du service, comprenant la mise en place d'un interface web d'inscription, prise de rendez-vous et paiement par le client ; la distribution des vélos comprenant la prise de rendez-vous, l'état des lieux et la formation des usagers ; la maintenance de l'ensemble de la flotte durant la période de location ainsi qu'en fin de location ; la relation clientèle avec la mise en place d'une interface de gestion des réclamations et des renseignements des clients, en lien avec les services métropolitains ; l'encaissement des recettes liés à l'exploitation du service.

Le coût d'exploitation annuel est estimé à 740 000€ HT par an pour l'exploitation d'une flotte de 2000 vélos sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les recettes estimées s'élèvent à 650 000€ HT par an.

Le prix du service pour l'utilisateur sera de 39€ par mois pour un contrat de 12 mois avec paiement mensuel, 20€ par mois pour le tarif solidaire et 24€ par mois pour le tarif combiné Pass Annuel Intégral, Etudiants et Séniors.

La RDT devra remettre chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence l'ensemble des rapports et documents comptables attestant du coût actualisé du service. Le coût de ce service sera pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers une actualisation du contrat d'obligation de service public la liant avec la RDT. Cet avenant interviendra à la fin de chaque année et ce pour la première fois en fin d'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

##### **Où il le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que le plan vélo métropolitain a été adopté au conseil métropolitain de juin 2019.
- Qu'il convient de faciliter aux métropolitains l'accès à une offre de mobilité diversifiée dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.
- Que le service de location longue durée de vélos a pour principal objectif d'encourager un report modal de la voiture vers les mobilités actives sur les trajets du quotidien.

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020**

- Que ce service permet de limiter les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain et de poursuivre les objectifs nationaux et européens.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RDT sont liées par un contrat d'obligation de service public.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la création d'un service public de vélos en location longue durée sur son territoire.

#### **Article 2:**

La Régie des Transports RDT se voit confier l'ensemble de l'exploitation du service de vélos en location longue durée de la Métropole Aix-Marseille-Provence (commercialisation, distribution, maintenance, relation client, encaissement des recettes etc...).

#### **Article 3 :**

Un avenant à la convention d'obligation de service public précise les modalités techniques et financières de ce service du coût d'exploitation du service de location longue durée de vélos.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe Transport 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Section de fonctionnement Chap 011 nature 611.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL